

Associé étranger (1768-1793)

Cet abbé de Gourcy n'est certainement pas celui que Favier et Caffier, tout comme le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, prénomment François-Antoine-Étienne. En effet, si l'abbé de Gourcy qui fut élu associé de la Société royale de Nancy a été vicaire général du diocèse de Bordeaux, il doit plutôt s'agir de Charles-Joseph de Gourcy. Cette antique famille de la prévôté de Longuyon portant à l'origine le nom de Gorcey se ramifia en plusieurs branches et si l'une d'entre elles continua de s'intituler de Gorcey ou Gorcey-Longuyon, d'autres se perpétuèrent sous le nom de Gourcy. L'abbé Charles-Joseph de Gourcy appartenait à la première, Gorcey, mais on le trouve nommé Gourcy. Né à Longuyon le 19 décembre 1727, il était fils de Philippe-Georges, baron de Gorcey, seigneur de Picon et d'autres lieux, et d'Apolline-Anne-Marie de La Tour de Jeandelize. Il entra chez les Jésuites qu'il quitta avant d'avoir prononcé ses vœux et fut affecté à la paroisse Saint-Roch de Paris où il révéla ses talents de prédication et obtint le titre de prédicateur du Roi.

Déjà auteur d'un *Éloge de René Descartes*, en 1765, il fut couronné à deux reprises par l'Académie royale des inscriptions et belles lettres pour son *Histoire philosophique et politique de Lacédémone et des loix de Lycurgue*, au concours de 1767, et *Quel fut l'état des personnes en France, sous la première et la seconde race de nos rois ?*, à celui de 1768. C'est fort de ces distinctions qu'il sollicita son admission à la Société royale de Nancy. Il le fit d'abord par l'entremise de la marquise de Viray (Marie-Charlotte de Gourcy) et de la comtesse de Gourcy qui s'adressèrent en son nom au chevalier de Solignac en offrant son ouvrage *Des loix de Lacédémone* qui venait d'être imprimé à Paris. Cet ouvrage fut présenté à la Société le 24 février 1768 mais Solignac fit savoir que pour être admis, l'abbé de Gourcy devait faire lui-même sa demande, ce que ce dernier fit par une lettre de Paris du 12 mars, accompagnée de son second ouvrage, « plus conséquent et plus intéressant », qui venait d'être primé par l'Académie royale des inscriptions et belles lettres. L'abbé de Gourcy fut élu associé étranger le 23 mars 1768 et adressa son discours de réception qui fut lu par Solignac lors de la séance publique du 8 mai 1768, « Discours sur cette question : Est-il à propos de multiplier les académies ? », se terminant ainsi :

« [...] Heureuse la Nation qui voit s'élever dans son sein un grand nombre de sociétés reconnaissables aux traits que je viens de crayonner d'après le grand modèle que j'ai sous les yeux. Les lettres et les arts, l'état et la Religion applaudissent de concert et envisagent pour eux dans l'avenir les jours les plus sereins et les plus brillants. Il va naître enfin ce siècle tant célébré et qui jusqu'ici n'étoit qu'une belle chimère, le vrai siècle d'or. Avec l'ignorance, les préjugés, les erreurs, sera étouffée la semence de presque tous les maux qui inondent la terre. Avec la vérité, la vertu et la paix, ses fidèles compagnes régneront à jamais sur les humains ».

L'abbé de Gourcy fut ensuite nommé vicaire général de Bordeaux et, dans ce diocèse, fut chapelain de la chapelle de Pierre-Gaussent en l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux et reçut du Roi, en janvier 1776, la commende du prieuré de Comprian, de l'ordre de Saint-Augustin. Il en fut le dernier prieur, jusqu'à sa suppression et sa vente comme bien national en 1791. On trouve encore que le 10 juillet 1776, Charles-Joseph de Gourcy, vicaire général de Bordeaux, prieur commendataire de Comprian, prêta hommage pour une maison acquise le 14 novembre précédent durant une vacance du prieuré. L'abbé de Gourcy fut l'un des ecclésiastiques que l'assemblée du clergé de France désigna pour défendre la religion contre les attaques des philosophes. Il continua de publier des ouvrages philosophiques : *Rousseau vengé* (1772), *Essai sur le bonheur* (1777), une traduction de *L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien* (1780), et une *Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne* (1785-1786). Dans ce dernier ouvrage, il s'intitule « vicaire général de Bordeaux et de Cambrai, de l'Académie royale de Nancy ».

Au début de la Révolution, l'abbé de Gourcy publia des ouvrages plus politiques sur les droits et devoirs des citoyens puis sur la question de la constitution civile du clergé. Il fit partie des prêtres ayant refusé le serment constitutionnel et fut forcé d'émigrer. Il se rendit d'abord en Italie puis, après l'invasion par la France, se rendit en Bavière. Sa trace s'était perdue et on le croyait mort mais, selon le témoignage d'un prêtre déporté, il avait été vu à Augsburg « immédiatement avant la reprise des hostilités qui suivit le traité de Campo-Formio », c'est-à-dire au début de l'année 1799. Malade, infirme et vivant dans la misère, son état d'épuisement l'aurait empêché de faire le voyage vers l'asile offert par un de ses parents, probablement son frère aîné, Nicolas-Pierre-Claude, officier au service de l'Autriche fixé en Bohême où sa famille se perpétua. L'abbé de Gourcy serait alors décédé peu de temps après. [Alain Petiot]

Archives de l'Académie de Stanislas : dossier de l'abbé de Gourcy, procès-verbaux manuscrits, vol. IV, f° 376-378, 382-384, 49-457 ; Archives départementales de la Gironde, C 4161 ; Émile-Auguste BEGIN, *Biographie de la Moselle*, t. II, Metz, 1830, p. 241-243 ; *L'Ami de la Religion et du Roi*, n° 888 (15 février 1823), p. 18-19, n° 914 (14 mai 1823), Paris, 1823, p. 22-23 ; Michel CAFFIER, *Dictionnaire des littératures de Lorraine*, Éditions Serpenoise, 2003, vol. 1, p. 451-452 (Prénom erroné) ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 1, f° 50 v° ; Ch. DE POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t. V, Paris, 1866, p. 88 ; TRIBOUT DE MOREMBERT, « Gourcy (François-Antoine-Étienne de) », *Dictionnaire de biographie française*, t. 16, Paris-VI, 1985, col. 778-779 (Prénoms et filiation erronés) ; Baron DE WOELMONT DE BRUMAGNE, *Notices généalogiques*, 4^e série, Paris, 1928, p. 380.

Publications de l'abbé de Gourcy

- *Éloge de René Descartes* par l'abbé de Gourcy, Paris, A.-L. Regnard, 1765.
- *Histoire philosophique et politique de Lacédémone et des loix de Lycurgue...* par M. l'A. D. G., Nancy et Paris, Valade, 1768.
- *Quel fut l'état des personnes en France, sous la première et la seconde race de nos rois ?* Ouvrage couronné par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres en 1768, Par M. l'abbé de Gourcy, Paris, Desaint, 1769.
- *Discours sur cette question : Est-il à propos de multiplier les académies ?* Paris, Desaint, 1769.
- *Rousseau vengé, ou Observations sur la critique qu'en a faite M. de La Harpe, et en général sur les critiques qu'on fait des grands écrivains*, par M. l'A. D. G., Londres et Paris, Delalain, 1772.
- *Essai sur le bonheur, où l'on recherche si l'on peut aspirer à un vrai bonheur sur la terre, jusqu'à quel point il dépend de nous, & quel est le chemin qui y conduit.* Par M. l'Abbé de G. Vicaire général de Bordeaux, de la Société royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy. A Vienne, et se trouve à Paris, chez Merigot le jeune, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, 1777.
- *L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien*, nouvelle édition revue & corrigée d'après les manuscrits, les éditions et & différents ouvrages de Tertullien, avec la traduction et des remarques. Par M. l'Abbé de Gourcy, Vicaire Général du diocèse de Bordeaux, de l'Académie royale de Nancy, Paris, Sorin, 1780.
- *Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne, saint Justin, Athénagore, Théophile d'Antioche, Tertullien, Minucius-Félix, Origène.* Ouvrage demandé & approuvé par l'Assemblée générale du Clergé, avec quelques discours sur la religion. Par M. l'abbé de Gourcy, vicaire général de Bordeaux & Cambrai, de l'Académie royale de Nancy. Paris, Michel Lambert, 1785-1786.
- *Les droits et devoirs d'un peuple libre ou Le triomphe de la liberté française*, [Paris], impr. de Pain, 1789.
- *Des droits et des devoirs du citoyen dans les circonstances présentes, avec un jugement impartial sur l'ouvrage de M. l'abbé de Mably, par un citoyen ami des trois ordres, auteur de l'État des personnes en France sous les deux premières races de nos rois...*[S.l.] : [s.n.], 1789.
- *Distinction et bornes des deux puissances par rapport à la constitution du clergé. Avec deux Corollaires sur le divorce, et sur le célibat religieux par l'auteur de l'état des personnes en France sous les deux premières races de nos rois*, Paris, Girouard, 1790.
- *Résumé des observations essentielles sur les biens du clergé par l'auteur de L'état des personnes sous les deux premières races de nos rois*, Paris, Debray, 1790.